

Conseil communal de St-Légier – La Chiésaz

Saint-Légier, le 13 avril 2011

Rapport de la commission chargée de l'analyse du préavis No 10/2011 concernant un crédit d'étude complémentaire pour le projet de rénovation de l'annexe de l'Auberge communale et la réalisation d'une crèche garderie.

Composition de la commission :

Président M. Romano Buob

Secrétaire Mme Marie-France Vouilloz Burnier

Membres Mme Anne Morier, M. Thierry George, M. Daniel Berner, M. Pierre-Alain Poletti et M. Giuseppe Singarella

Pour la Commission des finances : M. le président Alain Vionnet

La Municipalité est représentée par MM. les Municipaux Gygli et Schuler. La commission les remercie des réponses apportées à ses questions sur le préavis.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Conflits d'intérêts

En préambule à la discussion de ce préavis, la commission a abordé le problème de possibles conflits d'intérêts du président et de la secrétaire de la commission qui sont, tous les deux membres de la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants.

M. Buob indique qu'il est membre du Conseil de Fondation où il représente le Conseil communal, qu'il ne voit pas où peuvent être les conflits d'intérêts et déclare qu'il laisse volontiers sa place de président à qui veut la prendre.

Mme Vouilloz Burnier indique qu'elle est membre du Comité de direction de la Fondation dans laquelle elle représente l'association de l'Entraide familiale. Elle n'est salarié ni par la Fondation, ni par l'Entraide et encore moins par la crèche garderie. Elle offre également volontiers la place de secrétaire à qui veut la prendre.

M. Singarella montre un certain agacement des pressions exercées par la Municipalité sur les membres de cette commission ad hoc avant qu'elle ne se réunisse.

Mme Morier rappelle que ce sont les divers partis qui proposent leurs représentants. Ce n'est en rien le rôle de la Municipalité.

La présence de trois membres de la Cogest dans cette commission ad hoc est acceptée par les membres de la commission qui confirment également le président et la secrétaire dans leurs fonctions respectives en soulignant l'importance de disposer de membres qui connaissent bien le sujet dont il est question.

2. Questions aux municipaux sur le préavis

* Observant que le nombre de places varie entre le préavis de 2009 et celui de 2011, la commission s'inquiète du nombre qui fait foi.

Le nombre de places se calcule en fonction de l'importance des groupes d'enfants ; les groupes sont répartis en 5 bébés, 7 moyens et 10 trotteurs (soit 22 places) ; si on veut doubler le nombre de places, il faut passer à 44 et non à 50 pour des raisons d'économie de personnel.

* La Municipalité attendait que les professionnelles soutiennent le projet inconditionnellement ce qui n'a pas été possible. Il devenait donc difficile à la Municipalité de défendre un projet auquel le personnel de la crèche n'adhérait pas.

* L'architecte qui avait été choisi, M. Niederhauser, n'avait pas une grande expérience dans la création de crèche c'est pourquoi la Municipalité a accepté la proposition de l'Entraide de s'adjoindre Mme Zurbuchen, spécialisée dans ce domaine. Cette architecte est intervenue après la première mise à l'enquête et elle a permis de modifier le projet en profondeur et de répondre ainsi aux divers opposants et observants qui s'étaient manifestés.

* Les modifications les plus importantes du projet ont porté sur la possibilité d'inclure des Velux dans la toiture, Mme Antipas des monuments historiques ayant accepté cette possibilité. Le projet n'est pas parfait du point de vue apport de lumière mais il a été ainsi considérablement amélioré. Mme Zurbuchen a réfléchi aux aménagements intérieurs avec le personnel éducatif afin de préserver au mieux l'éclairage naturel des lieux.

* Les coûts estimatifs de 3,2 millions ne comprennent ni les aménagements intérieurs ni l'installation de la place de jeux. C'est le présent préavis qui permettra d'avoir l'enveloppe finale de l'ensemble des coûts réels. L'architecte a rencontré des difficultés pour établir le budget car le projet a beaucoup évolué et les contraintes du bâtiment sont très importantes. Pour la suite du projet, il faudra avoir recours à la procédure des marchés publics pour le choix de l'architecte et de l'entreprise de maçonnerie.

* La situation de la crèche à cet endroit offre les avantages suivants : apport de vie dans le village, grande place de stationnement dans les environs immédiats, situation à côté d'une grande place jardin, ensemble fonctionnel.

Les inconvénients : construction sur deux étages, très petite cour intérieure, disparition de 8 places de parc dans les environs immédiats de l'auberge, refus des aubergistes de participer à une synergie avec la crèche pour servir les repas quotidiens aux enfants.

* L'emplacement a été choisi par la Municipalité car elle pouvait ainsi résoudre deux problèmes en une seule fois : réparer l'annexe de l'auberge et y installer une crèche qui cherchait un nouveau lieu d'accueil. Les autres emplacements ont donc été analysés très sommairement (Pré aux Anes, Ferme à Dupraz). Il y avait pourtant une volonté manifeste du Conseil communal, tous partis confondus, que la Municipalité étudie d'autres emplacements mais cette dernière estimait que son projet était un bon projet ; elle n'a donc pas étudié le coût d'une autre possibilité.

Le Municipal Gygli est très préoccupé par l'état du bâtiment annexe de l'auberge et il nous signale qu'une réfection est à entreprendre rapidement. Il nous dit également qu'il ne peut défendre le projet de l'annexe de l'auberge comme s'il devait par la suite travailler dans ces lieux ; il sait que le projet n'est pas parfait mais créer une nouvelle crèche est obligatoire. Comme alternative de lieu, l'idée de l'utilisation des anciens vestiaires du foot n'a été envisageable qu'à partir d'août 2010, une fois les locaux vidés par le club de foot. La situation est intéressante puisqu'il n'y a là pas de patrimoine à préserver.

* La chaufferie surdimensionnée de l'auberge pourrait servir pour la crèche mais la chaudière à mazout arrive en bout de course. Il faudra bientôt la changer et la Municipalité envisage de la remplacer par un chauffage au gaz. Inutile de songer au chauffage à bois car, dans ce cas, il faudrait installer une nouvelle centrale. C'est totalement irréaliste de songer à réaliser un bâtiment Minergie car les contraintes sont trop importantes.

3. Réflexions de la commission

La possibilité d'inclure la crèche dans le bâtiment du Home Salem a été très rapidement écartée. Une convention avait été établie par la commune sur ce sujet mais elle n'a jamais été signée par les autorités de la Fondation Eben-Hézer. En outre, il semblerait que la proximité de jeunes enfants avec des personnes âgées serait à éviter pour des raisons sanitaires.

La commission retient plusieurs griefs qui peuvent s'adresser au projet d'installer la crèche dans l'annexe de l'auberge : lumière insuffisante, nombreuses contraintes dues au lieu, projet peu évolutif, manque de flexibilité, problème pour les aubergistes. Il est tout à fait possible d'imaginer l'utilisation de ces lieux par certaines associations villageoises ou même pour une extension des locaux de l'auberge.

La commission juge nécessaire d'axer la réflexion sur l'avenir de l'accueil de jour: l'augmentation de la population (environ 2500 personnes de plus d'ici une quinzaine d'années) signifie qu'il faudra de nombreuses places de crèche et d'accueil parascolaire. Un élément nouveau se présente aujourd'hui : la possibilité d'installer la crèche dans les anciens vestiaires du foot. Il faut favoriser ce nouvel emplacement qui offre plus d'espace, qui est plus fonctionnel, qui permet d'envisager une extension future et qui présente un meilleur potentiel pour un prix approchant.

La commission souligne que le coût d'une nouvelle crèche garderie sera élevé (ex. de Tolochenaz : 34 places pour 2,9 millions) et cela quel que soit l'emplacement choisi. Les estimations de Mme Zurbuchen montrent qu'une place de crèche coûte entre 60'000.- et 75'000.- Le nombre de places offertes en préscolaire pour les enfants du réseau Blonay-Saint-Légier s'élève à 4 places pour 100 enfants d'une même classe d'âge, le taux le plus bas du canton. Il faudra donc consentir à des dépenses importantes pour l'accueil de l'enfance dans notre commune.

4. Conclusions

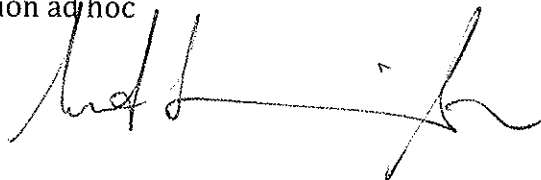
La commission souhaite que la Municipalité présente deux préavis distincts : l'un pour la création d'une crèche-garderie et l'autre pour la rénovation de l'annexe de l'auberge.

En conclusion la commission propose au Conseil communal, à l'unanimité de ses membres, et sous réserve du rapport de la commission des finances, de refuser les conclusions du préavis 10/2011 à savoir :

- autoriser la Municipalité à poursuivre les études relatives à la rénovation de l'annexe de l'auberge communale et la création d'une crèche garderie ;
- octroyer un crédit d'étude complémentaire de CHF 150'000.- (cent cinquante mille francs) TTC ;
- financer la dépense par la trésorerie courante ;
- amortir cette dépense via les exercices courants sur le compte 352.10.3185.


R. Buob
Le président

Pour la commission ad hoc



M.-F. Vouilloz Burnier
La secrétaire

